

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### Séance du 23 juin 2022

CD20220623\_46

id. 6360

*Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*

*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

### DELIBERATION

### AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

---

Comme chaque année, la réunion consacrée au vote de la décision modificative permet d'établir le bilan sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

## **I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS**

Les programmes antérieurs à 2019 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

### **Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2)**

- 56 opérations sont terminées,
- 1 opération reste à lancer sur la route départementale n° 94 bis à Grisolles. Elle sera réalisée en 2023 dès que les travaux communaux seront finis.

### **Sur le programme de travaux 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4)**

- 61 opérations sont terminées,
- 1 opération est en cours : route départementale n° 20 à Montpezat de Quercy,
- 1 opération est lancée : route départementale n° 930 à Bressols.
- 1 opération est à reprogrammer (route départementale n° 19 Caylus, pose de glissières avec écrans motos).

### **Sur le programme de travaux 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6)**

- 50 opérations sont terminées,
- 11 opérations sont en cours de travaux,
- 4 opérations sont lancées.

### **Sur le programme de travaux 2022-2023 (annexes n° 7 et n° 8)**

- 11 opérations sont terminées,
- 16 opérations sont en cours de travaux,
- 23 opérations sont lancées,
- 28 opérations restent à lancer.

Afin de coordonner l'action du Département avec celle de la commune de Montaigu de Quercy, deux opérations, (route départementale n° 2 du PR 33 + 228 au PR 33 + 827 et route départementale n° 41 du PR 17 + 920 au PR 18 + 080) en traversée d'agglomération, prévues ultérieurement au plan pluriannuel d'investissement, doivent être réalisées à l'automne 2022.

## **II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES**

### **1– Intempéries, réparations des dommages**

#### ***Intempéries 2019-2020***

Les intempéries de la fin d'année 2019 et de début d'année 2020 ont provoqué des dommages sur la voirie départementale.

Les travaux associés sont terminés.

#### ***Intempéries 2021***

Des dégradations de chaussée ont été à déplorer lors des épisodes d'intempéries de début 2021. Une dotation a été ouverte lors du vote du budget primitif le 21 avril 2021 afin de procéder aux réparations.

La remise en état urgente de la route départementale n° 18 à Le Causé a été réalisée ainsi que des réparations nécessitées par des intempéries et les débordements de cours d'eau du 15 septembre 2021 endommageant les routes départementales n° 97, n° 84 et n° 92 à Caylus, Parisot et Verlhac-Tescou.

Le solde des crédits a été complété par une nouvelle autorisation de programme 2022, s'élevant à 500 000 €. Afin de procéder à la réparation de la route départementale n° 78 à Lamothe-Capdeville en rive droite de l'Aveyron, il est nécessaire d'augmenter de 260 000 € cette autorisation de programme et de la porter à 760 000 €.

Les travaux devant s'étendre sur la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023, seuls 200 000 € de crédits de paiement associés sont pour le moment nécessaires. Les offres des entreprises candidates sont en cours d'analyse pour un démarrage des travaux en septembre 2022.

## **III – INVESTISSEMENTS DIVERS**

### ***Acquisition de matériel de signalisation :***

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 175 000 € a été votée le 14 février 2022 (budget primitif).

À ce jour près de 67 % des crédits ont été engagés. Elle est complétée par une autorisation de programme de 600 000 € afin de constituer un programme quadriennal de rénovation de la signalisation vétuste.

À ce jour, le recensement exhaustif des dispositifs à remplacer a été effectué sur l'ensemble du réseau de première catégorie et il est en cours sur le réseau de deuxième catégorie. 15 % des crédits ont été engagés.

Des demandes nouvelles concrétisées depuis, pour des opérations spécifiques concernant notamment la signalisation des maisons des solidarités et la coordination des itinéraires en cas de crises majeures, nécessitent une augmentation de la dotation 2022 à hauteur de 40 000 €.

Études ouvrages d'art :

Les études externalisées pour les ouvrages d'art ont fait l'objet d'une autorisation de programme de 70 000 € votée au budget primitif 2022.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

### **I – Au titre des programmes annuels :**

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes de voirie :
  - 2019-2020 (annexes n° 1 et n° 2),
  - 2020-2021 (annexes n° 3 et n° 4),
  - 2021-2022 (annexes n° 5 et n° 6),
  - 2022-2023 (annexes n° 7 et n° 8).

- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2022 de 320 000 € ;
- Ratifie les crédits de paiement à hauteur de 8 000 000 € pour le programme 2022, ce qui portera à 15 000 000 € les crédits de paiement affectés à ce programme ;

## **II – Au titre des opérations spécifiques :**

- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021,
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2022 de 260 000 €,
- Ratifie les crédits correspondants à hauteur de 200 000 € pour 2022.

## **III – Au titre des investissements divers :**

- Prend acte de l'avancement du programme 2022 des investissements suivants :
  - acquisition de matériel de signalisation,
  - études pour les ouvrages d'art.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL